

Le travail des agents de collecte est reconnu comme pénible et dangereux. Essayons de leur faciliter un peu la tâche tout en respectant notre cadre de vie

Les bons conseils de Jacques le ripeur*

*un équipage de collecte est composé d'un conducteur et deux ripeurs

Bac sorti la veille au soir



- Poignée tournée vers la route
- Près de la chaussée
- Sans gêner le passage des piétons
- Accessible et visible de la rue

éviter



d'**encombrer** le trottoir



le bac non visible de la rue, ou **inaccessible**



les sacs en vrac et les cartons* à **côté des conteneurs**

*les gros cartons vont en déchèterie

Tout au long de l'année nos animateurs ont mené des opérations de distribution de cabas et pochons réutilisables sur les marchés locaux

Les sacs plastiques jetables : c'est fini !



De Branne à Cadillac en passant par Créon, Latresne, Camblanes, Tresses et Salleboeuf... 3 types de sacs ont été proposés sur les marchés de l'Entre-deux-Mers : des sacs en papier kraft offerts aux commerçants pour les inciter à modifier leurs achats (la

loi interdit les sacs plastiques jetables depuis le 1^{er} juillet 2017).

Des kits de pochons réutilisables en tissu pour les fruits et légumes.

Des cabas «tous-terrains», roulables en boules et qu'on peut garder facilement toujours à portée de main.

Et coller l'étiquette de pesée directement sur les bananes ou les courgettes, c'est facile et c'est mieux pour la planète !



Tri : des résultats encourageants, mais...

Bac jaune

Année	total	kg par habitant
2016	5988 T	57,51 kg
2017	6091 T	57,80 kg

Cette année vous avez mis dans vos bacs jaunes près de 60 kg par habitant de maté-

riaux recyclables. Des résultats encourageants pour la planète et ses habitants, qui peuvent toutefois progresser car nombre d'emballages recyclables sont encore jetés dans les ordures ménagères. **40% des bouteilles en plastique par exemple finissent au mieux à la poubelle ou au pire dans la nature !**



Verre



Les petits pots et les canettes aussi !

Avec 31,51 kg par habitant par an, le trieur du territoire du SEMOCTOM peut se féliciter de ce bon résultat, par rapport à la moyenne nationale qui se situe plutôt autour de 28 kg. Néanmoins, les «caractérisations», c'est à dire, les analyses réalisées sur des échantillons de poubelles ont révélé que les petits emballages : canettes et pots étaient trop souvent les oubliés du tri du verre. Pensez-y !

Sur les sites internet consacrés à la réduction des déchets (zero waste france - consommons sainement - famille o déchet, etc...), on peut trouver de nombreuses recettes de produits cosmétiques ou de nettoyage. Testées pour vous par notre équipe



Les recettes « zéro déchet » J'ai essayé. Ça marche !

deux dentifrices maison faciles

1 - au savon de marseille (de qualité) : râper, rendre pâteux avec quelques gouttes d'eau, rajouter quelques gouttes d'huile essentielle de menthe poivrée ou d'agrumes.



2 - à l'huile de coco : prendre 5 cuillères à soupe d'huile de coco ramollie, 1 cuil à café de bicarbonate de soude, 1 cuil à soupe d'argile blanche (ou verte), 5 gouttes d'huile essentielle de pépin de pamplemousse (de propolis, ou tea tree, ne pas cumuler !) et 5 gouttes d'huile essentielle de menthe poivrée (ou citron) pour la fraîcheur. Mélanger

tablettes pour lave-vaisselle faciles

Pour obtenir entre 16 et 20 tablettes lave-vaisselle : **Ingrédients - 60 g de cristaux de soude - 60 g de bicarbonate de soude - 60 g d'acide citrique - 60 g de gros sel de mer - 15 gouttes d'huile essentielle de lavande - 15 gouttes d'huile essentielle de citron - 1/4 tasse d'eau (ne pas forcément utiliser la totalité) - Un bac à glaçons.**

- Mélangez tous les ingrédients ensemble sauf l'eau.
- Commencez avec environ une cuillère à soupe d'eau.
- Continuez à ajouter de l'eau jusqu'à ce que vous puissiez former une «boule de neige». Attention ! N'ajoutez pas trop d'eau sinon vos tablettes ne sècheront pas bien.
- Une fois que votre mélange a la bonne consistance, remplissez le bac à glaçons. Tassez bien pour être sûr qu'il n'y ait pas de poches d'air.
- Laissez-les sécher pendant 12 à 24 heures.
- Une fois sec, vous pouvez retourner doucement votre bac à glaçons et vos pastilles vont tomber toutes seules.

(((infos))) déchèteries



Sauvons les meubles !

Apportés en déchèteries il faut désormais les déposer dans les bennes à mobilier, afin de les recycler.

Les chaises plastiques serviront à fabriquer des tuyaux; le bois, à fabriquer des panneaux de particules pour de nouveaux meubles et la mousse des matelas pour faire des panneaux isolants.

- En 2018 les déchèteries de Tresses et St Caprais vont être également équipées de bennes ameublement.
- Meubles en bon état : déposez-les plutôt dans les zones de gratuité du SEMOCTOM (ou à Rizibizi à Salleboeuf 89 av. du Périgord - tél : 05 56 52 59 87)



Zones de réemploi

Une nouvelle zone de gratuité sur la déchèterie de Béguey

Les zones de gratuité ont pour but de favoriser la réutilisation des objets dans une logique de lutte contre le gaspillage.

Ce sont aussi des espaces aménagés sur les déchèteries où les usagers peuvent déposer des objets en bon état dont ils n'ont plus besoin, mais qui sont encore fonctionnels.

Le dépôt et le retrait d'objets sont totalement gratuits

Planning d'ouverture des zones de gratuité

Saint-Léon	1er mercredi du mois
Saint-Germain du Puch	1er mardi du mois
Béguey	dernier mardi du mois
mars à octobre	1 journée
novembre à février	1/2 journée



Les papiers ne sont plus acceptés en déchèterie

dans les bennes à cartons. La séparation des papiers et des cartons entraîne des surcoûts de traitement inutiles. De même, les bouteilles plastiques ne sont plus acceptées.

> mettez-les dans votre bac jaune !



Donnons de l'élan à notre territoire en faisant de la prévention des déchets, un atout de notre action publique locale

Madame, Monsieur,

A lors qu'en 2010, un habitant du SEMOCTOM produisait environ 511 kg de déchets ménagers (ordures ménagères, tri, apports en déchèteries), il atteignait 535 kg en 2016. La Loi de transition énergétique fixe un objectif ambitieux de 460 kg par habitant à l'horizon 2020. Le défi s'annonce difficile mais pas impossible ! Ensemble nous devons faire de la prévention des déchets le fil conducteur de nos actions.

Il s'agit tout simplement d'évoluer vers de nouvelles pratiques de consommation. Il existe de très nombreux leviers et chacun peut en trouver un ou plusieurs qui lui

correspondent : lutter contre le gaspillage alimentaire (et faire des économies), composter, broyer ses branchages, pailler les allées et les potagers, acheter sans emballage, réparer, donner, vendre...plutôt que jeter.

N'hésitez pas à visiter le site internet du SEMOCTOM qui évolue constamment pour vous apporter des informations utiles et concrètes sur la prévention des déchets mais aussi sur le tri. Nous devons tous citoyen, entreprise, collectivité, intégrer au quotidien des gestes de prévention pour accompagner ces évolutions si importantes pour l'avenir. A compter du 1^{er} janvier 2018, ces consignes vont s'étendre à la commune de Lignan-de-Bordeaux.

Bienvenue à tous ses habitants !



Jean-Luc Lamaison
Président du SEMOCTOM

Au nom de l'ensemble du personnel et des élus du Comité Syndical, je vous souhaite une excellente année 2018 !

Alors que les déchèteries débordent de déchets verts, les solutions de valorisation sur place sont les plus écologiques

Déchets verts : des dépenses inutiles

Les déchets verts représentent près de 20 % du total des déchets amenés par les usagers dans les déchèteries, soit 11.000 tonnes en 2017. Ces chiffres sont en constante augmentation depuis 10 ans en raison notamment de l'accroissement de la population sur l'Entre-deux-Mers, mais également de l'interdiction de brûler.

230.000 € par an !

Les coûts de traitement dépassent les 230.000€. Les déchets verts sont transportés une première fois, broyés et transportés une deuxième fois pour être compostés et c'est sans compter la pollution des voitures pour aller jusqu'à la déchèterie... Bref, tout ça n'est pas très écolo !



Utiliser les tontes pour pailler, et les feuilles mortes pour le compost

En France, des collectivités ont déjà mis en place l'interdiction d'apporter les tontes de gazon

en déchèterie. En effet, il est beaucoup plus simple et moins coûteux de la laisser sur place, de tondre à 8 cm ou bien encore d'utiliser l'herbe coupée comme paillage pour **enrichir le sol, conserver l'humidité et prévenir des mauvaises herbes.**

De nouveaux dispositifs pour le broyage des branchages



Le SEMOCTOM a déjà mis en place un service de broyage des branchages dans la plupart des communes*. Pour 2018 l'achat d'un **nouveau broyeur est envisagé**. D'autre part, un dispositif de broyage chez les particuliers est actuellement à l'étude.

*** renseignements service broyage : 05.57.34.26.94**



Préférez les haies composées d'espèces à pousse lente !

En juin 2018, à l'occasion de la semaine du développement durable, le SEMOCTOM vous présentera des kits de plantes de haies à croissance lente car sur le long terme, celles-ci demandent beaucoup moins de tailles : noisetiers, lilas, fusains, arbousiers, cognassiers, forsythias, etc...